

Planche à moteur électrique (E-foil) interdit sur le lac depuis le 1^{er} janvier 2023

De : Capitainerie Aix <capitainerieaix@grand-lac.fr>

Bonjour,

sur le lac du Bourget, l'activité planche nautique à moteur (intégrant la pratique de l'E-foil) a été autorisée à titre dérogatoire au règlement particulier de police de la navigation du lac du Bourget pour une expérimentation sur les années 2021 et 2022.

Après ces 2 saisons d'expérimentations estivales, l'unité environnement et cadre de vie de la DDT de la Savoie, en charge de la police de la navigation sur le lac du Bourget, vous informe que cette expérimentation ne sera pas reconduite pour l'année 2023.

Au regard des retours sur l'expérimentation et du manque de garanties par rapport à la sécurité des autres usagers en zone littorale (plusieurs pratiquants de E-foil ont été aperçus navigant dans la bande de rive des 200 m), le comité technique du lac du Bourget, instance de gouvernance du lac, a choisi d'appliquer le principe de précaution vis-à-vis de cette nouvelle activité sur le lac. Le comité technique du lac s'appuie aussi sur les conclusions de l'étude prospective du lac à l'horizon 2030, qui revendiquent notamment la maîtrise du développement des usages.

Par conséquent, depuis le 1er janvier 2023, le règlement particulier de police de navigation sur le lac du Bourget s'applique, l'article 3.11 interdisant les planches à moteurs.

Cordialement

L'unité unité environnement et cadre de vie

DDT de la Savoie

Service SEEF / Unité ECV

1 rue des Cévennes - SEEF - BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex

Téléphone:04-79-71-74-28

www.savoie.gouv.fr

Tél : 04 79 61 28 29

Boulevard Barrier
73100 Aix les Bains

www.grand-lac.fr

CAPITAINE
D'AIX LES BAINS

ACCUEIL
SERVICE DES PORTS

capitainerieaix@grand-lac.fr

